GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT 3462

Réf : OCSD.2/FX/RYC/2003/10/0138
Date : 05 NOV. 2003
Nb. Pages : 02

A : Madame Khady FALL NDIAYE
Directrice BGP du PLCP
Ministère du Développement Social
et de la Solidarité Nationale
Dakar - Sénégal
Fax : (221) 869 10 88

OBJET : SENEGAL : PROJET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE
Conventions passées avec six structures supplémentaires pour le volet crédit

MADAME LA DIRECTRICE,

SUITE A LA TRANSMISSION DES CONVENTIONS PASSEES AVEC LES NEUF STRUCTURES FINANCIERES DECENTRALISEES CHARGEES DE LA GESTION DU VOLET CREDIT ET APRES EXAMEN DE VOTRE CORRESPONDANCE N°0002036/MFDSSN/PLCP/ADG DU 23 OCTOBRE 2003, NOUS VOUS INFORMONS DE CE QUI SUIT.

AAA LA BANQUE NE DONNE PAS SON AVIS DE NON-OBJECTION AUX SIX CONVENTIONS SIGNEES ENTRE LE PROJET ET LES STRUCTURES SUIVANTES : ASACASE, MECGF DE L'ONG AHDIS, UMECUCIDEFS, UMEC SEDHIOU, RESEAU DES FEMMES DE GRAND YOFF, ONG FDEA.

BBB SUR LA BASE DES RESULTATS DES ETUDES SUR LE SYSTEME DE MICRO FINANCE ET SUR LES SFD DANS LES ZONES DU PROJET, LA BANQUE N'A PAS D'OBJECTION A L'EXTENSION DE LA GESTION DU VOLET CREDIT A D'AUTRES STRUCTURES DE FINANCEMENT, SOUS RESERVE QUE LES SFD DE PREMIER RANG RESTENT LES TROIS STRUCTURES IDENTIFIEES DANS LE RAPPORT D'EVALUATION (PAMECAS, CMS ET ACEP) ET QU'ELLES AGISSENT EFFECTIVEMENT COMME DES MAITRES D'ŒUVRE DELEGUES (MOD). A LEUR TOUR, EN FONCTION DES BESOINS ET SELON LES ZONES, CES MOD PASSERONT DES CONVENTIONS AVEC D'AUTRES STRUCTURES DELEGUEES. EN ATTENDANT CETTE EVENTUALITE, PAMECAS, CMS ET ACEP POURSUIVRONT LEURS ACTIVITES DE CREDIT.

CCC NOUS NOTONS QUE L'ETUDE SUR LES SERVICES FINANCIERS DECENTRALISES A IDENTIFIE LES STRUCTURES INTERVENANT DANS LES ACTIVITES DE MICRO CREDIT, LES A ANALYSEES ET CLASSEES PAR REGION D'INTERVENTION ET PAR CATEGORIE (A, B, C). LE DIAGNOSTIC A ABOUTI A UNE CONCLUSION INDIQUANT QUE «L'ATTEINTE DE LA CIBLE VISEE, VIA DES STRUCTURES ADAPTEES, DEVRA SE REALISER A TRAVERS LES INSTITUTIONS SUR LESQUELLES LE DIAGNOSTIC A PORTE.».

DDD NOUS VOUS INFORMONS QUE :

i) CES NOUVEAUX OPERATEURS DU MICRO-CREDIT (STRUCTURES DELEGUEES) DEVRONT ETRE RECRUTES PAR LES TROIS MOD SUR LA BASE DE LISTES RESTREINTES, SELON LA QUALITE TECHNIQUE,

ii) LES RECRUTEMENTS EFFECTUES PAR LES TROIS MOD POURRONT SE FAIRE AVEC L'AIDE DU BUREAU DE PROJET ET DE LA CELLULE AT/CPEC POUR L'ELABORATION DES DOSSIERS DE CONSULTATIONS ET LES COMMISSIONS D'EVALUATION DES OFFRES,

iii) LES LISTES RESTREINTES SERONT CONSTITUEES PAR ZONE EN RECOURRANT AUX INSTITUTIONS SUR LESQUELLES LE DIAGNOSTIC DE L'ETUDE «DIAGNOSTIC DES SERVICES FINANCIERS DECENTRALISES» A PORTE ET EN RESPECTANT LES CATEGORISATIONS,

iv) LES CONVENTIONS SERONT PASSEES ENTRE LES TROIS RESEAUX (PAMECAS, CMS, ACEP), SELON LEUR ZONE D'INTERVENTION, ET LES AUTRES OPERATEURS SELECTIONNES,

v) LA CELLULE AT/CPEC DEVRA DONNER SON AVIS SUR LES DIFFERENTES ETAPES DE RECRUTEMENT ET SUR LES PROJETS DE CONVENTIONS,

vi) LA BANQUE DEVRA EGALEMENT DONNER SON AVIS PREALABLE SUR LES DIFFERENTES ETAPES DE RECRUTEMENT.

EEE NOUS VOUS RAPPELONS QUE, CONFORMEMENT A LA CONCEPTION DU PROJET, IL N'APPARTIENT PAS AU BUREAU DE GESTION DU PROJET DE GERER LE VOLET CREDIT ET DE PASSER DES CONVENTIONS AVEC D'AUTRES SFD. VOTRE ROLE, DANS CE CADRE, EST D'EFFECTUER UNE BONNE PROGRAMMATION, UN SUIVI ET UNE COORDINATION EFFICACE AFIN DE VOUS ASSURER QUE LES DIFFERENTS INTERVENANTS EXECUTENT CORRECTEMENT LEURS ACTIVITES CONFORMEMENT AUX OBJECTIFS A ATTEINDRE.

FFF NOUS NOTONS QUE LE BUREAU DE PROJET N'A PAS OBTENU L'AVIS PREALABLE DE LA BANQUE AVANT D'ETENDRE LA GESTION DU CREDIT A D'AUTRES STRUCTURES FINANCIERES DECENTRALISEES ET DE SIGNER LES SIX CONVENTIONS CORRESPONDANTES. CETTE FACON DE PROCEDER N'EST PAS CONFORME AUX REGLES DE LA BANQUE.

GGG NOUS VOUS RAPPELONS QUE TOUT CHANGEMENT DANS LA CONCEPTION ET L'EXECUTION DU PROJET DOIT OBTENIR L'AVIS PREALABLE DE LA BANQUE ; IL EN EST DE MEME POUR LES DIFFERENTES ETAPES DANS LES ACQUISITIONS DU PROJET. NOUS VOUS INFORMONS QUE TOUT MANQUEMENT NE SERA PAS TOLERE PAR LA BANQUE.

NOUS VOUS PRIONS D'AGREER, MADAME LA DIRECTRICE, L'ASSURANCE DE NOTRE HAUTE CONSIDERATION.

P. T. SEYA
Chef de Division, Département du Développement Social, Régions Centre & Ouest
Tél : (216) 71 102 173. Fax : (216) 71 333 648

BP 323 1002, Tunis Belvédère- Tunisie – Tél. : (216) 71 333 511 – Fax : (216) 71 333 648 – Internet : www.afdb.org
Les informations continues dans ce message et/ou toues les pièces y jointes sont réserves exclusivement l'attention et à l'utilisation de leur destinataire et peuvent être confidentielles. Si vous n'êtes pas destinataire de ce message, vous êtes informés que vous l'avez reçu par erreur et que toute utilisation de son contenu par vous est interdite. Dans ce cas, vous êtes priés de le détruire et d'en informer la Banque africaine de Développement. La Banque africaine de développement décline toute responsabilité pour toute utilisation non autorisée par vous du contenu de ce message et/ou des pièces jointes.

Décaissements

5.4.3 Les décaissements, au niveau de la Banque tiendront compte du calendrier des dépenses. En accord avec les dispositions en vigueur dans les opérations financées par les bailleurs de fonds au Sénégal, la gestion des fonds de roulement et des fonds de contrepartie sera centralisée au niveau d'une banque commerciale acceptable pour le FAD, où un compte principal du projet sera ouvert à cet effet. Les paiements à partir de ce compte seront soumis à la double signature du Directeur de la dette et de l'investissement (D.D.I.) et du Directeur du projet.

5.4.4 Les décisions d'approvisionnement de ce compte principal seront prises sur la base d'une demande du projet, approuvée et transmise par la Direction de la dette et de l'investissement (D.D.I.). Elle sera accompagnée d'un programme d'activités acceptable pour le FAD, et de la justification de l'utilisation de l'approvisionnement précédent, le cas échéant. L'approvisionnement du compte principal du projet par la Banque visera à financer les dépenses courantes couvrant environ 6 mois d'activités du projet. Les dépenses éligibles, les relations entre ce compte et les sous comptes nécessaires à la gestion du projet, ainsi que les modalités de retrait à partir du compte du projet se feront selon les règles usuelles s'appliquant aux comptes spéciaux, et seront consignées dans le manuel des procédures opérationnelles. Afin de faire face aux dépenses non supportables par ce compte spécial du projet, des demandes de paiements directs seront adressées à la Banque.

5.4.5 Un sous compte du projet alimenté par le compte principal sera ouvert au niveau d'une banque commerciale acceptable pour le FAD. Les paiements à partir de ce sous compte seront soumis à la double signature du Directeur du projet et de l'administrateur comptable du projet sur présentation, par les fournisseurs et prestataires, des pièces requises. Un sous compte du projet, réservé exclusivement aux remboursements des prêts à consentir aux populations bénéficiaires du projet, sera ouvert au niveau d'une banque commerciale acceptable par le FAD.

SFD	ONG	Requêtes déposées		Requêtes Approuvées et financées		Requêtes en Instance de financement		Observations
PAMECAS	CONACAP	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant	
		71	74 920 300 F	7	4 250 000 F	64	70 670 000 F	57 Dossiers en cours de finalisation
	AJED	129	118 430 00 F	28	15 940 000 F	101	102 490 00	
Sous Total		200	193 350 300 F	35	20 190 000 F	165	173 160 000	
RECEC	CONACAP	24	26 000 000 F	14	4 000 000 F	10	22 000 000	
	AJED	92	66 417 500 F	26	16 900 000 F	66	49 517 500	
Sous Total		116	92 417 000 F	40	20 900 000 F	76	71 517 500	
FDEA	CONACAP	25	6 750 000 F	-	-	25	6 750 000	
	AJED	54	44 150 000 F	25	22 450 000 F	29	21 700 000	
Sous Total		79	50 900 000 F	25	22 450 000 F	54	28 450 000	
ASACASE	CONACAP	98	152 469 000 F	27	30 575 790 F	71	121 893 210 F	15 Dossiers en cours
Sous Total		98	152 469 000 F	27	30 575 790 F	71	121 893 210 F	Financement : 26% des requêtes déposées
Total Général		493	489 136 300 F	127	94 115 790 F	366	395 020 710 F	